Affaires militaires. Partie 1, Une question peut en cacher beaucoup d'autres

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1123

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011521

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AFFAIRES MILITAIRES (1)

Une question peut en cacher beaucoup d'autres

Les deux initiatives du GSSA, séduisantes qu'elles sont pour ceux qui voudraient un contrôle plus démocratique des affaires militaires, recèlent des pièges sans poser la question générale de la défense nationale.

(*jd*) Vous pensez vous prononcer en juin prochain sur l'achat de 34 avions de combat F/A-18 ? Certes, mais l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) demande plus que cela: la renonciation à toute acquisition jusqu'à la fin du siècle. Vous imaginez avoir à trancher du sort de la nouvelle place d'armes de Neuchlen-Anschwilen, dans la campagne saint-galloise ? Oui, mais la question est plus vaste: c'est de l'interdiction de toute nouvelle place d'armes qu'il s'agit, et sur ce point le Conseil fédéral rejoint les initiants, puisqu'il admet que le nombre des terrains d'exercice disponibles est suffisant; mais c'est aussi l'impossibilité de créer une place nouvelle qui remplacerait une installation existante, de moderniser une place existante en élargissant quelque peu son périmètre.

Les initiatives: un moyen d'expression

Après leur attaque frontale contre l'armée, les abolitionnistes du GSSA, forts du résultat inespéré de leur première et radicale initiative, rectifient le tir et abordent leur thème de prédilection par la bande. En effet, une partie importante de partisans de l'initiative pour la suppression de l'armée n'était pas farouchement anti-militariste, mais a trouvé là l'occasion de manifester son insatisfaction: domaine réservé qui échappe au contrôle démocratique, dépenses jugées excessives, institution vieillotte et bureaucratique... C'est donc sur ces insatisfactions que se concentre maintenant l'action du GSSA. Tout en claironnant que, sur ces objets précis, ce n'est pas à l'existence de l'armée qu'ils en ont, le GSSA et ses alliés ficellent des initiatives susceptibles de rencontrer un large écho mais qui n'en sont pas anodines pour autant. Comme la pointe de l'iceberg, le thème visible, brandi comme un étendard, voile la dimension véritable de l'enjeu.

Comment dès lors éviter le double piège, celui du GSSA qui vise le lent étranglement de l'armée et celui des militaires et de la majorité du Parlement dont toutes les décisions sont prétendument aussi raisonnables que vitales pour la sécurité du pays ?

Une règle générale pour un projet particulier

La chose est aisée pour ce qui est de l'initiative «40 places d'armes, ça suffit !». La cause défendue par les adversaires locaux de Neuchlen-Anschwilen est très certainement légitime, lorsqu'au nom de la protection de la nature et du paysage ils disent vouloir sauver un site encore intact. Dans un pays aux dimensions restreintes, l'emprise foncière de l'armée se heurte depuis longtemps à des oppositions farouches, qui ressortissent bien plus aux nuisances ainsi engendrées qu'à un anti-militarisme primaire; des oppositions que la prise de conscience écologique n'a fait que renforcer: on se souvient du succès inattendu de l'initiative de Rothenturm en 1987. Mais pourquoi assortir le refus d'un projet bien particulier d'une règle générale et abstraite bloquant toute adaptation future, y compris une solution plus favorable à l'environnement ? Si politiquement il paraît hors de question d'agrandir encore la superficie à disposition de l'armée — d'ailleurs en aurait-elle vraiment besoin ? — au moins faut-il que cette dernière puisse adapter, moderniser ses places d'exercice, en supprimer certaines pour éventuellement en ouvrir d'autres.

L'affaire est plus complexe pour ce qui est de l'achat d'un nouvel avion de combat. Elle ne se limite pas à une question technique — le modèle proposé est-il le plus adéquat ? — mais met en jeu notre conception de la sécurité et la place de la Suisse dans l'Europe. Nous y reviendrons la semaine prochaine. ■

Le capitalisme du bout des lèvres

(*ag*) Le dernier bulletin d'information de Canes (Convention d'actionnaires Nestlé), qui lutte pour la prise en considération par la multinationale d'une politique éthique du développement commercial, donne une citation significative du discours prononcé lors de la dernière assemblée des actionnaires par le PDG de Nestlé, M. Maucher: *«Si nous pouvons applaudir sans réserve les courants du libéralisme, de la déréglementation et le nouveau climat de coopération politique et économique, nous constatons également une certaine propension à ce que j'appelle le "capitalisme du bout des lèvres" . Les tenants de cette attitude, n'osant plus affirmer — et pour cause — la supériorité de la doctrine socialo-marxiste, se prétendent adhérents de l'économie de marché, sans pour autant en accepter certains des éléments indissociables. Ainsi, ils plaident pour la limitation de la publicité sous toutes ses formes, se mobilisent contre les restructurations et rationalisations pourtant indispensables et se proposent, par le biais d'un consumérisme érigé en idéologie et à travers des réglementations contraignantes, de diriger et de limiter le choix du consommateur. Il y a dans cette attitude un manque de cohérence intellectuelle et une hypocrisie qui, si elle devait l'emporter, ne manquerait pas de porter un coup sérieux aux progrès réalisés.*

Je suis certain pourtant, Mesdames et Messieurs, qu'à la longue ces courants ne sortiront pas victorieux. Notre société a tout à gagner dans un monde qui apprend à se libérer des contraintes idéologiques et protectionnistes.»

Quand on connaît le combat mené par Nestlé pour limiter, statutairement, à 3% du capital de la société le nombre des actions qu'un actionnaire peut acquérir ou utiliser pour les scrutins, seul ou en groupe, on peut conclure que la holding pratique aussi pour son confort «le libéralisme du bout des lèvres». Cette réglementation (antonyme de ce mot: déréglementation) a pour but de protéger Nestlé contre une tentative d'OPA. Protéger = protectionnisme.

Comme le dit M. Maucher: *«Il y a dans cette attitude un manque de cohérence intellectuelle et une hypocrisie...».* ■